



COMPTE-RENDU de la Commission Administrative Paritaire Locale n°1 CATEGORIE A Mutations FF et FGP

Après l'ouverture des séances, la CGT Finances Publiques a fait la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Après des années de politiques régressives dans le domaine de l'emploi et du pouvoir d'achat, des services publics, d'atteintes aux libertés syndicales, les attentes des salariés français sont grandes. C'est le message fort qu'ils ont voulu envoyer lors des élections législatives en confiant la majorité absolue au parti du Président de la République. A la pression idéologique quotidienne pour faire accepter l'idée qu'il n'y aurait pas d'autre choix que de se plier aux diktats des marchés s'oppose l'expression d'une aspiration forte des citoyens pour que les politiques répondent aux besoins sociaux. Des mesures immédiates sont attendues, elles doivent être prises !

La CGT se félicite de l'organisation par le gouvernement d'une conférence sociale les 9 et 10 juillet et portera les revendications des salariés et ses propositions pour chacun des 7 thèmes retenus par le gouvernement Ayrault :

- développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes ;
- développer les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- assurer des systèmes de rémunérations justes et efficaces ;
- atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail ;
- réunir les conditions du redressement productif ;
- assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale ;
- moderniser l'action publique avec ses agents.

Même s'il apparaît que l'on renoue avec le dialogue social dans notre pays, la CGT considère que seules les mobilisations sociales sont de nature à permettre des avancées revendicatives et les salariés ne doivent s'en remettre à aucun attentisme.

Ainsi les dernières déclarations d'Harlem Désir, numéro 2 du Parti Socialiste en matière d'effectifs dans la Fonction Publique « avec moins de remplacements des départs à la retraite, en dehors des secteurs de l'éducation, de la sécurité et de la justice » nous appellent à rester vigilants. « Il n'y aura pas d'austérité mais les autres ministères devront faire des efforts ». En reprenant le leitmotiv des précédents gouvernements « il y a des administrations qui devront faire des gains de productivité » et en l'occurrence M. Désir (prenant les siens pour des réalités) a des solutions : « on peut utiliser l'informatique par exemple dans l'administration fiscale » !!!

Aux mêmes maux, les mêmes remèdes ! Et, il y a loin des promesses aux actes !!

M. Désir semble quant à lui, vivre dans un monde virtuel : la CGT Finances Publiques veut lui rappeler que notre administration a depuis quelques années contribué aux suppressions d'emplois à hauteur de 7 départs sur 10 non remplacés. Nous l'invitons par ailleurs à visiter un centre des Finances Publiques ou à se rendre à Bercy pour se rendre compte de l'informatisation du travail à la DGFIP.

Cette réunion de la commission administrative paritaire locale se déroule dans un contexte dégradé pour les mutations nationales, avec un taux de satisfaction faible (40 % alors qu'il était de 62 % en 2011 et 52 % en 2010) et, plus grave encore, de 27 % pour les convenances personnelles.

En cause, évidemment, la question de l'emploi, ce qui amène et amènera toujours et encore la CGT Finances Publiques à revendiquer, à chaque fois que l'occasion se présentera, l'abandon des suppressions d'emplois et le comblement des postes vacants.

Dans les groupes de travail nationaux consacrés à la convergence des règles de gestion, la CGT a revendiqué que les agents soient classés à l'ancienneté administrative dans le corps et qu'une bonification significative à l'ancienneté de la demande de mutation soit instaurée.

La CGT est la seule organisation syndicale à avoir fait cette proposition.

L'objectif de cette bonification serait de prendre en compte, dans la demande de l'agent, les années d'attente pour une affectation, par rapport à un agent qui fait la même demande d'affectation pour la première fois mais dispose d'une ancienneté supérieure.

Ainsi cette bonification permettrait de prendre en compte la persistance de la demande de l'agent sur les mêmes choix, afin d'obtenir une installation géographique et fonctionnelle proche de ses centres d'intérêts.

La Direction Générale a compris la philosophie de notre proposition mais l'a trouvée compliquée à mettre en œuvre. Elle a cependant retenu son principe, la jugeant potentiellement utile, mais uniquement dans le cas éventuel où la période de convergence s'avérerait insuffisante pour résorber le nombre d'agents de catégories C et B en demande sur les tableaux de la filière gestion publique.

Cela n'est pas acceptable pour la CGT Finances publiques qui en aucun cas n'a élaboré cette proposition avec pour objectif de régler ponctuellement la période de convergence. Nous considérons toujours qu'il doit s'agir d'un droit pérenne offert aux agents.

Concernant la CAP A, la CGT Finances Publiques prend acte de l'harmonisation des documents à remettre lors d'une demande de mutation (fiche de vœux). Cependant, nous condamnons la publication du projet d'affectations sur Ulysse 89, avant la tenue de la CAP ! C'est une première ! Dans ces conditions, nous pouvons nous interroger sur l'intérêt de la tenue de cette CAP !

Concernant le mouvement, nous constatons avec inquiétude que les départs sont plus nombreux que les arrivées. Ainsi, sur des postes comptables, des intérimaires vont être mises en place. A Joigny et Sens, ce sont les postes d'adjoints qui restent vacants.... Nous nous interrogeons aussi sur le remplacement de la chargée de communication, avez-vous des pistes ?

Suite à notre déclaration liminaire, le président a précisé que le projet de mouvement des A avait été publié sur Ulysse 89 suite à une demande de la centrale.

L'administration le déplore aussi et fera remonter son mécontentement notamment via une réunion prochaine RH à l'inter-région.

Concernant les intérim, l'administration précise que Madame BOURGEOIS prenant son poste au 01/09/2012 à Villeneuve sur Yonne fera l'intérim dès le 1er août 2012 (son prédécesseur partant au 01/08/2012). Puis, étant en poste à Villeneuve sur Yonne, elle assurera l'intérim sur le poste de Toucy. A compter du 01/11/2012 et jusqu'au 31/12/2012, M DEMONT assurera l'intérim de la trésorerie de Toucy.

Concernant la trésorerie de Charny, l'inspectrice arrivant sortant de l'école, elle ne prendra son poste effectivement qu'au 01/03/2013. L'intérim étant assuré par Madame Rasamimanana, chef de poste de Joigny.

Le poste de chargée de communication a été proposé à plusieurs agents. L'affectation sera donnée à la prochaine CAP B filière fiscale du 12/07/2012.

Le président a précisé que concernant la catégorie A, il n'était pas exclu que les RAN (Résidences d'Affectations Nationales) soient mises en place dès 2013.

Mouvement filière gestion publique :

Dans le cadre du mouvement de mutation, les demandes satisfaites sont les suivantes :

Hervé BRUNIAUX-RAMONET : DDFiP ;

Christelle MESSAGE : TP Auxerre ;

Sylvain RESTELLI : DDFiP ;

Sylvie TECHER : DDFiP

Concernant Sens et Joigny, suite au mouvement les postes d'adjoints restent vacants !!

Compte tenu des vacances d'emplois, la CGT Finances Publiques et Solidaires Finances ont voté contre ce mouvement. FO a voté pour.

Mouvement filière fiscale :

Dans le cadre du mouvement de mutation, les demandes satisfaites sont les suivantes :

Michelle MASSENAT : PCE Auxerre

Isabelle ALAZARD : BDV ;

Mélanie FRANCOIS : BDV ;

Emeline CHEVRY : BDV ;

Delphine CATELAN : SIE Sens ;

Amélie ESCALLIER : FI Auxerre.

Compte tenu des suppressions de postes des postes restants vacants, la CGT Finances Publiques, Solidaires Finances et FO ont voté contre ce mouvement.